



## **Déclaration UNSA Education CTSD**

**05 février 2015**

Madame l'Inspectrice académique,  
Mesdames, Messieurs les membres du Comité Technique Spécial Départemental,

Nous installons aujourd'hui ce nouveau comité technique spécial départemental. Cela fait suite aux dernières élections professionnelles pour lesquelles l'UNSA Education en Dordogne a été la seule organisation syndicale à progresser de la sorte : nous gagnons 180 voix, soit + 4,06% par rapport à 2011. Nous obtenons logiquement un siège supplémentaire dans cette instance et renforçons notre représentativité sur le territoire, pour tous les personnels d'Education du département, de la maternelle au lycée.

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, permettez-nous d'évoquer un sujet d'actualités pour le 2<sup>nd</sup> degré. Le ministère ouvre le dossier de la future réforme du collège. Les négociations avec les organisations représentatives des personnels ne débuteront qu'en mars pour une présentation définitive à la mi-avril. Pourtant les rumeurs les plus alarmistes commencent à circuler alors qu'aucun scénario définitif n'est arrêté. Plutôt que d'alimenter la machine à faire peur, le SE-Unsa agit en défendant auprès du ministère 5 principes pour une réforme juste et équitable, pour les élèves, comme pour les personnels, s'appuyant sur les horaires existants, tout en permettant de travailler autrement :

- une autonomie pédagogique reconnue dans un cadre qui garantit l'équité de traitement de tous les élèves,
- une autonomie pédagogique reconnue dans un cadre qui reconnaît l'équité de traitement de tous les enseignants,
- une sécurisation des horaires d'enseignement,
- une organisation du temps scolaire plus favorable aux apprentissages,
- une réforme qui fait sens dans un projet global.

Les contenus d'enseignement doivent correspondre aux objectifs fixés par le socle commun. À ce titre, nous serons vigilants sur le socle commun et les programmes renouvelés, pour qu'ils mettent l'accent sur la construction progressive des connaissances et compétences des élèves, dans des temps adaptés. Les personnels doivent être formés à ces enjeux avant la mise en œuvre des nouveaux programmes.

Ce comité technique a pour objet de nous informer sur la répartition des DGH dans les établissements du second degré à la rentrée prochaine.

Dans notre département, les effectifs des collèges seront en baisse et ceux des lycées généraux et technologiques en hausse. Les effectifs globaux seront donc à peu près stables à la rentrée prochaine.

Malgré ce constat, notre dotation est à la baisse : -1 ETP en heures postes et aucune heure supplémentaire, les nouvelles Indemnités pour Mission Particulière compensant la baisse des HSA. Les lycées généraux seront pour la plupart, encore sous tension à la rentrée prochaine. Certains collèges auront une moyenne par division encore trop élevée pour envisager des conditions d'enseignement correctes, et ce malgré un soutien spécifique aux collèges ayant pour but de rééquilibrer les inégalités.

La nouveauté de la prochaine rentrée sera la mise en place des IMP. L'UNSA Education s'est battu pour que toutes les missions hors face à face pédagogique soient prises en compte. Toutefois nous attirons votre attention sur plusieurs points :

- la circulaire ministérielle n'est pas encore parue,
- les critères de répartition de ces IMP dans notre département ne sont pas connus et nous ne pouvons l'accepter. L'UNSA éducation rappelle que ce sont des missions qui sont indemnisées et demande que prioritairement le quota attribué pour l'instant soit positionné sur les dispositifs qui existaient précédemment (heure de labo, TICE, coordination...),
- l'insuffisance des IMP attribuées engendrera certainement des tensions au sein des établissements.

Pour terminer, nous tenons à rappeler notre volonté de renforcer la présence d'adultes, particulièrement dans les collèges. Cela doit passer prioritairement par le recours aux personnels de l'Éducation nationale dont ce sont les compétences et les missions. Cela va dans le sens d'une contribution à la lutte contre le décrochage scolaire. Nous actons donc favorablement la création de postes de CPE, infirmiers et médecin de santé scolaire. Notons cependant qu'aucun poste d'assistant social n'est prévu alors mêmes que ces collègues nous font savoir leurs difficultés quotidiennes. Ces créations académiques doivent se répartir sur 5 départements. Rappelons de nouveau cette année qu'il est urgent d'obtenir un poste de CPE dans notre département eu égard à la situation critique du collège Laure Gatet et du LP Léonard de Vinci qui se partagent un 1 poste de CPE.

Nous souhaitons enfin terminer cette déclaration en parlant de Laïcité, valeur intangible de notre fédération. Notre Ministre Mme Vallaud-Belkacem a annoncé des mesures et dispositifs ayant comme objectif de « Mettre la laïcité et la transmission des valeurs républicaines au cœur de la mobilisation de l'École ». Nous tenons à rappeler que seule l'École Publique et Laïque est en mesure d'assurer cohésion et vivre ensemble pour peu qu'on lui en donne les moyens. La question de l'enseignement civique et moral semble être une bonne réponse. Cependant, de nombreuses questions restent en suspens et le Ministère doit éclaircir au plus vite la situation (quelle organisation, avec quels professeurs, sur quelles heures, quelles modalités d'évaluations...).

L'UNSA Education demeure très attachée à une préparation la plus sereine possible de la rentrée scolaire tant pour les personnels que pour les autres acteurs du système scolaire. Nous nous inscrivons pleinement dans cette démarche et nous serons le relais combatif et pragmatique de nos collègues.

***La délégation UNSA Education : Yamina AZZOUG, Jérôme BOUSQUET, Natacha ETOURNEAU, Thierry HADJADJI, Jean-Pierre LEGRAND, Anne MARCHAND, François MARTY, Emmanuel SAGOT***